

## **Appel d'idées Tour d'aiguillage Wellington** **Questions posées du 28 octobre au 24 novembre 2013**

**Semaine du 28 octobre au 3 novembre**

### **1. Quel est l'espace disponible autour du bâtiment?**

Le terrain au nord de l'édifice (un espace de 9,5 mètres par 7 mètres) n'est disponible que pour réaliser un escalier d'issue du bâtiment qui est requis afin de l'édifice soit aux normes, aucun agrandissement n'est possible autrement. Aussi, la rampe d'accès du CN qui est existante, doit être conservée. Cette rampe est très importante car elle permet l'accès aux voies ferrées pour l'entretien des aiguillages, aucun élément ne doit l'obstruer.

### **2. Pouvons-nous penser ajouter une annexe autonome dans les environs de la Tour ou sur son toit? Une terrasse à ce niveau est-elle envisageable?**

Une terrasse est envisageable sur le toit, mais l'annexe pour y accéder doit être minimale, c'est-à-dire qu'on ne peut la considérer comme un étage.

### **3. Où pourrais-je trouver des renseignements à propos de l'occupation de l'espace public défini dans le concours de la Promenade Smith?**

À cette étape-ci, nous ne pouvons répondre à cette question puisque l'occupation du domaine public requiert un permis émis par l'arrondissement.

### **4. Quelles sont les limites physiques d'animation envisageables sur cette Promenade?**

Les limites ne sont pas encore définies, toutefois une carte des zones d'animation est disponible sur la page web.

### **5. À long terme, est-ce que les activités d'animation de la place publique devront être entérinées par la Ville? Est-ce que cette fonction est indissociable du projet d'occupation de la Tour, l'organisme jouissant d'une pleine autonomie? Autrement dit, qui en assurera la gestion?**

La gestion de l'animation sera assumée par l'organisme avec l'approbation de la Ville. L'animation de la place des Aiguilleurs et des espaces définis dans le concours de la Promenade Smith, est indissociable du projet de la Tour.

### **6. Est-ce que le café est un élément essentiel au projet ou est-ce que vous visez surtout à ce qu'il y ait un lieu convivial où les gens pourront prendre le temps de s'arrêter? S'il y a un café, pouvons-nous envisager occuper l'espace extérieur contigu au bâtiment pour le service pendant la saison estivale?**

La Ville estime que le café est un élément essentiel en tant que commerce ouvert au quotidien permettant à une clientèle de fréquenter le lieu régulièrement. Mais pour répondre à ce besoin de socialisation et de fréquentation, une proposition semblable pourrait être mise de l'avant. Pendant la saison estivale, la Ville est favorable à l'occupation de l'espace extérieur sous forme de terrasse. À chaque année, un permis d'occupation devra être émis par l'arrondissement.

## **Semaine du 4 au 10 novembre**

### **1. Qui s'occupe des rénovations (la planification et les coûts)? La Ville ou l'organisme? Une fois que l'organisme emménage les lieux, quelles sont les modalités de location et les autres frais (ex: chauffage, électricité, taxes municipales)?**

Le montage financier du projet sera demandé à la phase 2, lors de l'appel de propositions (printemps 2014) où les équipes choisies devront préciser davantage leur projet. À cette étape-ci, nous n'avons pas les renseignements sur le coût du chauffage, de l'électricité ou encore des taxes municipales. Toutefois, en tant que propriété municipale de grande valeur patrimoniale, des subventions pourraient être accordées pour la rénovation du bâtiment. C'est aussi aux organismes de nous faire part du mode de tenure souhaité.

### **3. Des membres de notre conseil d'administration sont des employés de la Ville de Montréal. Pouvons-nous soumettre une proposition?**

Malheureusement, aucun employé ou membre du conseil d'administration d'un organisme porteur de projet (ou encore un organisme de l'équipe de projet), ne peut être à l'emploi de la Ville de Montréal.

### **4. Au point 9.1 du document d'appel, il est fait mention d'esquisses à soumettre à l'échelle 1:500. Nous comprenons qu'il s'agit d'une indication destinée à cadrer les environs du bâtiment et à inciter à l'utilisation d'échelles, sans pour autant restreindre à cette seule échelle les plans et schémas soumis, Qu'en est-il?**

L'échelle de 1:500 mentionnée est un ordre de grandeur qui permet de positionner la vision de votre projet dans l'ensemble, c'est un minimum requis. Toutefois, une échelle de dessin plus grande est possible (l'indiquer sur le dessin), à condition de pouvoir l'inclure dans un format de papier 11 x 17, pour les schémas du fonctionnement intérieur, coupe schématique ou croquis.

### **5. Une inscription en règle à l'appel d'idées est-elle obligatoire en vue de déposer une proposition?**

Votre inscription à l'appel d'idées sera effective à partir du 9 décembre, date limite à laquelle vous devez déposer votre proposition.

---

## **Semaine du 11 au 17 novembre**

### **1. Est-ce que l'appel d'idées s'adresse uniquement aux architectes avec un permis? Est-ce qu'il est trop tard pour s'inscrire?**

L'appel d'idées est lancé auprès d'organismes culturels à but non lucratif qui peuvent former des équipes de projet. Les propositions doivent être soumises au plus tard le 9 décembre à 17 h. Il n'y a pas d'inscription préalable à l'appel d'idées.

---

## **Semaine du 18 au 24 novembre**

### **1. Quel est le degré de précision pour le montage budgétaire? Si notre proposition est acceptée, quelle pourrait être l'aide de la Ville?**

À cette étape-ci, la Ville de Montréal ne demande pas de montage budgétaire. C'est plutôt lors de l'appel de proposition en février 2014 que cet aspect sera à développer. Vous pouvez vous référer au point 6 « Aspects financiers », à la page 12 du document d'appel d'idées pour plus de renseignements.

**2. Est-ce que les propositions soumises d'ici le 9 décembre pour cet appel d'idées seront rendues publiques?**

Non

**3. Est-ce que les noms des organismes ayant soumis une proposition à l'appel d'idées seront rendus publics?**

Non

**4. Les noms des organismes se qualifiant pour l'appel de propositions seront-ils rendus publics ou peuvent être obtenus sur demande?**

Nous dévoilerons le nom des organismes dont les propositions seront retenues pour la phase deux de l'appel d'idées, c'est-à-dire l'appel de propositions en février 2014.

**5. Est-ce possible d'obtenir plus de détails sur les espaces publics de la promenade Smith et plus particulièrement pour le "Chalet Square Gallery"? Par exemple, leurs dimensions, et si une certaine vocation leur a déjà été assigné?**

Des renseignements plus précis ne sont pas disponibles à ce jour. Des discussions sont actuellement en cours en ce qui concerne le chalet du square gallery. Sur la page web de la Tour d'aiguillage Wellington, vous avez accès aux panneaux explicatifs présentés le 23 octobre et vous y trouverez une carte des espaces d'animation. Lors de l'appel de propositions en février 2014, les dimensions des espaces seront détaillées.

**6. Au point 4.2 *Aménagement et intégration des critères patrimoniaux*, il est indiqué que le projet doit préserver le nombre actuel d'étages. Donc, il n'est pas possible de modifier (augmenter) la hauteur du bâtiment est-ce bien cela?**

Il n'est effectivement pas possible d'ajouter un étage de plus au bâtiment. Toutefois, le toit pourrait accueillir un jardin ou une terrasse.

**7. Est-ce que la vocation et l'aménagement du pont pivotant ont déjà été fixés (il est question d'un "pont vert" dans le projet Granny Smith de NIP)?**

Cet aménagement ne fait pas partie de l'appel d'idées ni du projet de la promenade Smith. Il s'agissait d'une idée complémentaire au concours de la promenade.